Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2018

Lausanne, le 30 avril 2019

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la

Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance:
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF -6'887'566 et un degré de couverture de 95.3 %. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport d'audit si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons :

- que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 901;
- que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- que le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 30 avril 2019

Fidinter SA

Giovanni Chiusano Expert-comptable diplômé Expert-réviseur agréé Réviseur responsable er Chloé Peguiron

Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

		31.12.2018	31.12.2017
Annexe	Э	CHF	CHF
ACTIF			
Placements	603	140'040'550.39	147'552'593.76
Liquidités	000	4'966'838.54	8'698'053.37
Obligations		52'582'552.13	49'427'160.13
Actions		49'940'122.77	58'014'227.06
Immeubles		5'171'815.00	2'606'815.00
Fonds de placement immobilier		14'069'133.30	15'053'968.36
Produits alternatifs		13'310'088.65	13'752'369.84
Contrat à terme		0.00	0.00
Comptes de régularisation actif		1'210'196.39	1'500'268.56
Comptes de régularisation actif	701	371'227.25	504'455.47
Créances envers des tiers		357'559.89	351'065.64
Compte courant employeurs	606	481'409.25	644'747.45
TOTAL DE L'ACTIF		141'250'746.78	149'052'862.32
PASSIF			
Dettes		719'655.95	329'202.75
Prestations de libre passage et autres prestations à paye	r	315'791.75	280'066.55
Autres dettes		262'014.30	5'054.50
Compte courant employeurs	606	141'849.90	44'081.70
Compte de régularisation passif	702	341'279.28	343'960.20
Réserve de contributions de l'employeur		0.00	0.00
Avec renonciation de l'employeur		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		147'077'377.55	143'260'776.35
Capitaux de prévoyance assurés actifs	504	62'816'218.55	65'209'291.75
Capitaux de prévoyance invalides	505	1'383'919.00	1'382'975.60
Réserve mathématique des rentes de rentiers	507	75'372'527.00	71'115'679.00
Provisions techniques	508	7'504'713.00	5'552'830.00
Réserve de fluctuation de valeurs	510	0.00	5'118'923.02
Capital de la fondation/Insuffisance de fonds libres		-6'887'566.00	0.00
Insuffisances de fonds reportés		-6'887'566.00	0.00
Capital de fondation		0.00	0.00
Excédent de produits de l'exercice		0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		141'250'746.78	149'052'862.32

COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	7'488'555.35	7'162'300.40
Cotisations des salariés	2'575'780.45	2'573'740.40
Cotisations d'assainissement des salariés	0.00	0.00
Cotisations de l'employeur	4'182'366.95	4'180'947.80
Cotisations d'assainissement de l'employeur	0.00	0.00
Versement réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rachats assurés	716'952.05	373'531.30
Rachats employeurs	0.00	0.00
Apport extraordinaire de l'employeur pour assainissement	0.00	0.00
Gain technique	0.00	0.00
Subside du Fonds de garantie	13'455.90	34'080.90
Prestations d'entrée	195'192.48	569'487.16
Apports de libre passage	105'142.48	559'487.16
Remboursement EPL	90'050.00	10'000.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	7'683'747.83	7'731'787.56
Prestations réglementaires	-10'300'488.40	-8'089'584.40
Rentes de vieillesse	-7'266'113.65	-6'864'022.55
Rentes de survivants	-747'414.00	-726'018.00
Rentes d'invalidité	-174'739.00	-120'939.80
Capital retraite	-412'977.85	-378'604.05
Prestations en capital au décès/invalidité	-1'699'243.90	0.00
Prestations de sortie	-769'397.35	-709'836.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	-524'397.35	-535'698.80
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-245'000.00	-174'137.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-11'069'885.75	-8'799'420.80
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance,		
provisions techniques et réserves de contributions	-3'816'601.20	-7'364'340.85
Constitution capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'393'073.20	2'550'708.65
Dissolution de capitaux de prévoyance des invalides	-943.40	-655'383.80
Constitution réserve mathématique des rentes de retraite	-4'256'848.00	-4'190'615.00
Constitution de provisions techniques	-1'951'883.00	-3'857'540.00
Dissolution / Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	0.00	-1'211'510.70
Produits d'assurance	3'050'757.75	2'246'077.25
Prestations d'assurance	3'050'668.65	2'245'945.20
Parts aux bénéfices de la compagnie d'assurance	89.10	132.05
Charges d'assurance	-317'662.00	-323'398.65
Primes d'assurance - risque	-285'284.20	-290'447.60
Primes d'assurance - frais de gestion	-32'377.80	-32'951.05
Cotisations au fonds de garantie	0.00	0.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D' ASSURANCE	-4'469'643.37	-6'509'295.49

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

COMPTE D'EXPLOITATION

		2018 CHF		2017 CHF
Résultat net des placements	605	-7'317'506.89	605	10'528'313.52
Charge net des liquidités/marché monétaire		-479'235.26		-214'649.89
Intérêts sur comptes courants		-26'167.73		-9'019.57
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		0.00		0.00
Obligations		-575'651.73		584'987.16
Actions		-5'180'167.79		7'984'138.98
Fonds immobiliers		68'791.39		1'211'761.31
Immeuble	703	69'205.71		-581'814.10
Produits alternatifs/structurés		106'983.06		661'287.34
Fonds GAM		0.00		2'187'607.87
Frais de gestion de fortune	6053	-550'696.57	6053	-488'975.21
Transactions et frais d'impôts	6053	-750'567.97	6053	-807'010.37
Autres produits		12'178.05		12'389.90
Produits divers		12'178.05		12'389.90
Commission de l'assureur		0.00		0.00
Frais d'administration	704	-231'516.81		-285'730.08
Administration générale		-124'501.20		-123'984.00
Honoraires de l'organe de révision / expert en prév. prof.		-27'693.60		-33'156.00
Emoluments des autorités de surveillance		-11'794.20		-9'540.50
Charges diverses		-67'527.81		-119'049.58
Excédent des charges/produits avant constitution/dissolution				
de la réserve de fluctuation de valeurs		-12'006'489.02		3'745'677.85
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		5'118'923.02		-3'745'677.85
EXCEDENT DES PRODUITS / CHARGES		-6'887'566.00		0.00

ANNEXE

1 Base et organisation

101 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts est une fondation de droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel du Conservatoire populaire du musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Les écoles de la CEGM (Confédération des écoles genevoise de musique) ayant signé la convention collective, peuvent adhérer à la Fondation. Elle doit prémunir les membres du personnel, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions de son règlement.

102 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève. Elle s'acquitte des contributions au Fonds de garantie LPP.

Date

 N° d'enregistrement LPP Canton de Genève : GE-1570 N° d'enregistrement fonds de garantie, Berne : GE 355

103 Indication des actes et des règlements
Statut

 Statut
 17.01.2013

 Règlement de prévoyance
 01.01.2016

Avenant no 1 au règlement de prévoyance 01.01.2017 Nouveau dès le 01.01.2019 Règlement d'organisation Aucun

Règlement liquidation partielle 01.01.2013
Rèolement de placement 01.01.2017

Règlement sur les passifs de nature actuarielle 31.12.2015 Approuvé par le Conseil de fondation le 12.04.2016

104 Organe supérieur (paritaire) / Droit à la signature

Conseil de fondation Représentant Fonction Monsieur Gérard Zihlmann Président employeur Monsieur Eric Jaques-Dalcroze Vice-président employeur Monsieur Eric Vuichoud Secrétaire employé Madame Patricia Villars Trésorière employeur Monsieur Cyril Ledermann - Depuis le 01.10.2017 Membre employé

Monsieur Cyril Ledermann - Depuis le 01.10.2017 Membre employé
Madame Monique Zuberbühler-Combey Vice-président employé
Monsieur David Gassmann Membre employé
Monsieur Pierre-Alain Bidaud Membre employeur

Commission de placement interne

Le Conseil de fondation est responsable de définir l'allocation stratégique des placements.

Il constitue les éventuelles commissions, désigne leurs membres et définit leur cahier des charges.

Adresse Fondation de prévoyance Musiques-Arts

Rue François-d'Ivernois 7, 1206 Genève

Téléphone 022 329 67 22

105 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle Pittet Associés SA, Genève

M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Approuvé par l'ASFIP le 27.02.2014

Mode de signature : collective à deux

Organe de révision Fidinter SA, Lausanne

M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable

Administration Kessler Prévoyance SA, Lausanne M. Maurizio Figliola (gestionnaire)

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève

106	Employeurs affiliés	31.12.2018 Nombre d'actifs	31.12.2017 Nombre d'actifs
	Accademia d'Archi	16	16
	Cadets de Genève	19	18
	CEGM	2	3
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), Genève	204	203
	Conservatoire de Musique de Genève, Genève	153	157
	Concours de Genève, Genève	3	4
	Ecole de Danse de Genève	22	22
	Espace Musical	28	29
	ETM	32	35
	Institut Jaques-Dalcroze, Genève	68	69
	Ondine Genevoise	13	15
	Studio Kodaly	17_	15
		577	586
	Augmentation / diminution	9	
2 Men	nbres actifs et rentiers		
201	Assurés actifs	31.12.2018	31.12.2017
	Plan de base		
	Hommes	259	267
	Femmes	318	319
	Assurés actifs total	577	586
	7,000,00 000,00	<u></u>	
	Augmentation / diminution	-9	
202	Mutation Membres actifs	31.12.2018	31.12.2017
	Plan de base		
	Nouvelles entrées	38	44
	Sorties	-26	-20
	Pensionnés	-17	-23
	Invalides	-2	-2
	Décès	-2 -9	<u>0</u> -1
203	Bénéficiaires de rentes	31.12.2018	31.12.2017
203	Retraités **	260	248
	Enfants de retraités	15	11
	Invalides **	7	7
	Rentes d'enfants d'invalide	2	3
	Veuves et veufs **	43	41
	Rentes d'orphelins	.9	1
	Total	328	311
	Augmentation / diminution		
•••			
204	Mutation Bénéficiaires de rentes	31.12.2018	31.12.2017
	Nouvelles rentes pensionnés	14	16
	Fin rentes pensionnés	-2	-2
	Nouvelles rentes de conjoints	2 0	2
	Fin rentes de conjoints Nouvelles rentes d'invalidité	0	0
	Invalides en fin de droits	0	0
	Fin rentes enfants d'invalide	-1	0
	Nouvelles rentes enfants retraités	4	0
	Fin rentes enfants retraités	0	5
	Fin rentes enants retraites	0	1
	i in rondo a dipriolin		22

^{**} A noter que 32 retraités, 14 conjoints survivants et 1 invalides sont réassurés auprès de la Zurich Assurances qui verse directement les rentes aux bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

301 Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts a élaboré un nouveau règlement en date du 1er janvier 2013 notamment pour être en adéquation avec l'entrée en vigueur de la 1ère révision LPP.

Le salaire assuré correspond au salaire AVS sans déduction de coordination. Le cercle des assurés est tous les salariés après le 1er janvier suivant la 17ème année.

La rente de retraite est calculée en fonction de l'avoir disponible et du taux de conversion réglementaire, avec option capital. Les rentes de décès et d'invalidité sont calculées en fonction du salaire assuré.

302 Financement, méthodes de financement

La Fondation Musiques-Arts est organisée selon le principe de la primauté des cotisations. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés.

Hommes/femmes	Bonifications	Cotisation	Part employé		Cotisation Part employé Part employeur		ır
		totale	Epargne	Risque	Epargne	Risque	
18 - 24	0.0%	4.0%	0.0%	1.0%	0.0%	3.0%	
25 - 34	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%	
35 - 44	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%	
45 - 54	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%	
55 - AVS	16.0%	21.0%	7.0%	1.0%	9.0%	4.0%	

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

401 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions Swiss GAAP RPC 26

402 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26.

Les valeurs effectives comptabilisées au jour de clôture sont les suivantes :

- Cours de change : cours du jour de clôture.
- Liquidités, créances : valeur nominale,
- Titres (inclus fonds de placement, fondation de placement, obligation : valeur du marché).
- Immobilier : valeur de rendement (5% rendement brut).
- Capital de prévoyance et provision technique : valeur calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.
- Réserve de fluctuation de titres : évaluation selon marché économique et financier

403 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Dès le 31.12.2015, l'expert utilise les tabelles LPP 2015 à 3.0% (anciennement LPP 2010 à 3.50%) pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

501 Nature de la couverture des risques, réassurances

Dès le 01.01.2016, les risques décès et invalidité sont assurés auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 3 ans avec un taux de prime forfaitaire de 1.011% (risque et coûts). La prime risque se monte à CHF 285'284.20 et la part de la prime utilisée pour les frais de gestion administratifs se monte à CHF 32'377.80 au 31.12.2018. Le risque de longévité demeure à la charge de la fondation.

502 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs des contrats d'assurance s'élèvent à CHF 7'801'214 (CHF 8'268'468 en 2017) pour la Zurich Assurances. Ils représentent les réserves mathématiques des rentes en cours.

503 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance des rentiers ont été calculées avec les tables actuarielles LPP 2015 (P 2015) au taux d'intérêt technique de 3.00%.

504	Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations		
304	Developpement et remaineration des avoirs-epargne en primadte des cousations	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 1.1	65'209'291.75	66'565'587.00
	Cotisations d'épargne des salariés	2'251'411.70	2'251'069.35
	Cotisations d'épargne des salaires Cotisations d'épargne de l'employeur	2'693'236.35	2'693'323.95
	Rachats employés	716'952.05	373'531.30
	Apports de libre passage	105'142.48	559'487.15
	Remboursement des versements pour l'EPL/divorce	90'050.00	10'000.00
	'	-518'540.25	-532'553.00
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-516 540.25 -245'000.00	-532 553.00 -174'137.60
	Versement pour l'EPL/divorce		
	Article 17 LFLP	71'586.00	-285'232.80
	Prestations en capital retraite/décès	-1'099'444.55	-378'604.10
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-6'458'466.80	-7'067'592.95
	Rémunération des capitaux de prévoyance	0.00	1'194'413.40
	Différence d'arrondi	-0.18	0.05
	Capitaux de prévoyance des assurés actifs	62'816'218.55	65'209'291.75
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 0.00% pour toutes les écoles pour 2018.		
	Pour l'année 2017, l'intérêt crédité était de 2.00% pour toutes les écoles.		
	1 001 101100 2011, 1111000 00000 000100 0000000		
505	Développement du capital épargne des invalides		
		31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés invalides au 1.1	1'382'975.60	710'494.50
	Apports de libre passage (nouveaux invalides)	188'826.40	604'623.50
	Transfert capitaux invalides (retraite)	0.00	0.00
	Attribution des bonifications de vieillesse	74'066.30	50'760.30
	Dissolution suite décès	-261'949.30	0.00
	Article 17 LFLP	0.00	0.00
	Rémunération des capitaux de prévoyance	0.00	17'097.30
	Capitaux de prévoyance des assurés invalides	1'383'919.00	1'382'975.60
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 0.00% pour toutes les écoles pour 2018.		
	Pour l'année 2017, l'intérêt crédité était de 2.00% pour toutes les écoles.		
506	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Avoirs de vieillesse selon la LPP	27'459'859.95	28'986'199.55
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.00% pour toutes les écoles en 2018		
	Pour l'année 2017, l'intérêt crédité était de 1.00% pour toutes les écoles en 2010		
	1 our families 2017, Timeset ordate state as 1.00% pour toutes les cooles.		
507	Développement du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Solde du capital de couverture au 1er janvier	71'115'679.00	66'925'064.00
	Rentes versées	0.00	0.00
	Attribution capitaux retraites	6'269'640.40	6'462'969.45
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-2'012'792.40	-2'272'354.45
	Capitaux de couverture pour les rentiers	75'372'527.00	71'115'679.00

8	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Solde de la réserve au 1.1	704'830.00	333'290.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	411'883.00	371'540.00
	Provision de longévité	1'116'713.00	704'830.00
	Cette provision est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle représente 0.5%	des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente	2 S.
		31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Solde de la réserve au 1.1	2'630'000.00	905'000.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	1'540'000.00	1'725'000.00
	Provision pour abaissement futur du taux technique	4'170'000.00	2'630'000.00
	Cette provision est destinée à financer sur 5 ans la baisse de ce taux technique de 3.0% à 2.00%. (2.25% à fin 20	17).	
		31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Solde de la réserve au 1.1	2'218'000.00	457'000.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	0.00	1'761'000.00
	Provision pour taux de conversion favorable	2'218'000.00	2'218'000.00
	Cette provision est destinée au coût des nouvelles retraites ouvertes en 2017 étant inférieur au coût attendu.		
	Total des provisions techniques	7'504'713.00	5'552'830.00

509 Résultats de la dernière expertise actuarielle

508

Une expertise technique a été effectuée au mois de septembre 2016 sur la base des comptes au 31.12.2015. Suite à l'analyse de l'expert en prévoyance professionnelle, celui-ci recommande les points suivants :

Constituer, dès la fin 2016, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer, au minimum, et sur une période de 5 ans, l'impact sur les capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.00 %:

· Attribution annuelle de 0.7 point de performance à la provision

Renforcer le financement annuel de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites :

- · Attribution annuelle de 3.8 % des salaires assurés (sur le taux de cotisation actuel) ;
- · Attribution annuelle de 0.2 point de performance.

Adapter le règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'inclure les modifications précitées.

Limiter l'intérêt crédité sur les comptes réglementaires des assurés actifs/invalides au taux minimum LPP, afin d'attribuer les excédents de performance en priorité à la constitution des provisions techniques.

Vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en fonction de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite par la mise en oeuvre d'une analyse technique du résultat annuel de la Fondation permet en effet d'apprécier plus précisément les sources de gains et de pertes.

Actualiser l'attente de performance de l'allocation stratégique pour apprécier correctement le besoin de financement de la Fondation et les mesures à envisager pour assurer le financement à court terme des prestations; une telle évaluation devrait a priori conduire à réduire l'espérance de performance, entraînant la nécessité d'adapter le financement et/ou les prestations.

Etablir une étude de congruence actifs-passifs, afin notamment d'évaluer la tolérance de la Fondation aux risques financiers liés à l'évolution de la performance, d'actualiser l'attente de performance de l'allocation et valider l'objectif de réserve de fluctuation de valeurs (RFV). Une telle étude permet également de vérifier que l'allocation stratégique est toujours efficiente compte tenu de la modification des paramètres techniques et de l'évolution des effectifs assurés, de déterminer l'évolution attendue de la marge sur cotisations et d'apprécier pleinement la capacité de risque de la Fondation.

Le Conseil de fondation a décidé d'appliquer les mesures suivantes :

- · Constituer, dès la fin 2016, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer, au minimum, et sur une période de 5 ans, l'impact sur les capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.00 %;
- Renforcer le financement annuel de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites;
- · Limiter l'intérêt crédité sur les comptes réglementaires des assurés actifs/invalides au taux minimum LPP;
- Etude ALM en cours auprès de l'UBS.

510	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2018	31.12.2017
	Capital de prévoyance et provisions techniques nécessaires	CHF 147'077'377.55	CHF 143'260'776.35
	Capital de prévoyance et provisions techniques	147'077'377.55	143'260'776.35
	Réserve de contribution de l'employeur avec renonciation	0.00	0.00
	Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	5'118'923.02
	Insuffisance	-6'887'566.00	0.00
	Fortune nette de prévoyance	140'189'811.55	148'379'699.37
	Degré de couverture	95.3%	103.6%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation gère de manière diligente la fortune de la Fondation de prévoyance selon le principe de sécurité. La sécurité est appréciée en fonction de la situation financière globale de la fondation et de sa capacité à prendre des risques.

Banque dépositaire UBS SA, Genève (global custody) - FINMA

Gestion des titres UBS SA, Genève - FINMA

GAM Investment Management (Switzerland) SA, Genève - FINMA

Banque Pictet & Cie, Genève - FINMA 1875 Finance SA, Genève - FINMA

Mandat de conseil Keenvest Sàrl (anciennement Jacques Raemy)

602	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	
-----	---	--

•	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	5'118'923.02	1'373'245.17
Attribution / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	-5'118'923.02	3'745'677.85
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	0.00	5'118'923.02
Objectif de réserve de fluctuation de valeurs	25'664'005.25	26'382'362.67
Insuffisance de réserve de fluctuation de valeurs	-25'664'005.25	-21'263'439.65

31.12.2018

31.12.2017

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs représente 19% de la valeur totale du portefeuille titres (y compris immeuble en direct). Les obligations sont évaluées à la valeur du marché conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Le règlement de placement sera adapté suite à l'intégration des immeubles en direct au calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs.

603 Présentation des placements par catégorie

		En % de la fortune	Allocation stratégique	Limite sel			Limitation selon OPP2
Catégories de placements	31.12.2018			Min.		Max.	
	CHF	%	%	%		%	%
Liquidités en CHF	2'163'756.29	1.55					
Liquidités en devise	2'803'082.25	2.00					
Obligations suisses en CHF	22'980'573.61	16.41	7	7	7		
Obligations suisses en devises	1'036'235.28	0.74	⊢ ₄₀	L 20	F	70	
Obligations étrangères en CHF	9'592'182.25	6.85	40	20		70	
Obligations étrangères en devises	18'973'560.99	13.55	_	_			
Actions CH	23'103'615.29	16.50	7	7	7		
Actions étrangères en CHF	8'724'219.47	6.23	35	20	Γ	50	50
Actions étrangères en devises	18'112'288.01	12.93	_	_			
Immeuble	5'171'815.00	3.69	7	7	٦		
Fonds immobiliers suisses en CHF	7'121'485.31	5.09	12	- 5	L	25	30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'677'713.06	3.34	12			20	30
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'269'934.93	1.62	_		J		
Produits alternatifs	13'310'088.65	9.50	13	0		25	15
Total	140'040'550.39	100.00					
Total en monnaies étrangères	43'195'101.46	30.84	35				30
Total en actions	49'940'122.77	35.66	35	20		50	50
Somme du bilan / placements	140'040'550.39	100.00					

A l'exclusion des placements en monnaies étrangères, toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.

603 Présentation des placements par catégorie

604

		En % de la fortune	Allocation stratégique	Limite sel			Limitation selon OPP2
Catégories de placements	31.12.2017			Min.		Max.	
	CHF	%	%	%		%	%
Liquidités en CHF	4'201'060.30	2.85					
Liquidités en devise	4'496'993.07	3.05					
Obligations suisses en CHF	19'994'433.21	13.55	7	7	٦		
Obligations suisses en devises	1'069'532.10	0.72	⊢ ₄₀	L 20	L	70	
Obligations étrangères en CHF	11'281'023.06	7.65	40	20		70	
Obligations étrangères en devises	17'082'171.76	11.58	┙				
Actions CH	27'015'568.04	18.31	٦	7	7		
Actions étrangères en CHF	8'886'887.92	6.02	35	20		50	50
Actions étrangères en devises	22'111'771.10	14.99	┙				
Immeuble	2'606'815.00	1.77	٦	٦	٦		
Fonds immobiliers suisses en CHF	8'193'032.15	5.55	12	- 5	L	25	30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'452'893.78	3.02	12	"		25	30
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'408'042.43	1.63	_				
Produits alternatifs	13'752'369.84	9.32	13	0		25	15
Total	147'552'593.76	100.00					
Total en monnaies étrangères	47'168'510.46	31.97	35				30
Total en actions	58'014'227.06	39.32	35	20		50	50
Somme du bilan / placements	147'552'593.76	100.00					

A l'exclusion des placements en monnaies étrangères, toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.

Instruments financiers dérivés en co	urs (ouverts)			31.12.2018 CHF 108'050.00	31.12.2 (50'788
EUR	M.E.	CHF	Cours	100 030.00	30 700
13.11.2018/15.02.2019	300'000.00	340'497.00	1.126140	2'655.00	-1'11:
12.12.2018/15.03.2019	1'900'000.00	2'139'970.00		902.00	-91
12.12.2016/15.05.2019	1 900 000.00	2 139 97 0.00	1.123023		-9: -11'79:
				0.00 3'557.00	-13'00
USD				3 337.00	-1300
13.11.2018/15.02.2019	3'600'000.00	3'597'577.00	0.981388	64'580.00	-2'72
12.12.2018/15.03.2019	7'850'000.00	7'725'185.00	0.978819	41'455.00	2'87
13.12.2018/21.03.2019	406'311.00	400'000.00	1.022220	2'697.00	8'34
				0.00	8'43
				0.00	69'85
				108'732.00	86'78
JPY					
12.12.2018/15.03.2019	20'000'000.00	175'040.00	0.896395	-4'239.00	1'44
				-4'239.00	1'44
EUR	M.E.	USD	Cours		
06.12.2017/08.02.2018	260'000.00	307'831.00	1.203406	0.00	-4'92
				0.00	-4'92
JPY	M.E.	USD	Cours		
06.12.2017/08.02.2018	34'500'000.00	308'237.00	0.889327	0.00	1'38
				0.00	1'38
AUD	M.E.	CHF	Cours		
12.12.2017/16.03.2018	1'500'000.00	1'116'450.00	0.758371	0.00	-21'10
				0.00	-21'10
GBP					
12.12.2017/16.03.2018	250'000.00	328'900.00	1.314748	0.00	21
				0.00	21
SGD					
				0.00	
				0.00	
Fonds GAM (pas de détail)				0.00	

Futurs actions		
FUT FSMI MAR 19 CHF / 15.03.2019	0.00	0.00
FUT FESX MAR 19/N EUR / 15.03.2019	0.00	0.00
FUT SP-MIN MAR 19 USD / 15.03.2019	0.00	0.00
	0.00	0.00
Futurs obligations		
FUT CONF MAR 19 CHF / 07.03.2019	0.00	0.00
FUT FGBL MAR 19 EUR / 08.03.2019	0.00	0.00
	0.00	0.00

Actifs mis en gage

605

Les dépôts 1875 Finance et Pictet AM sont nantis pour un montant total de CHF 60'747'314.00 (CHF 64'153'835.00 en 2017) dans le cadre de la marge exigée sur opérations sur devises.

Engagement de capital ouvert

Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC)

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
Engagement total	4'000'000.00	4'000'000.00
Montant libéré	3'948'000.00	3'948'000.00
Engagement ouvert	52'000.00	52'000.00

		Engagement ouvert	02 000.00	02 000.00		
5	E	Explications du résultat net des placements			31.12.2018	31.12.2017
		·			CHF	CHF
	6051	Résultat net des liquidités et placements à terme				
		Intérêts sur c/c bancaires et autres			-26'167.73	-9'019.57
		Gains et pertes nets sur les monnaies étrangères			-479'235.26	-214'649.89
					-505'402.99	-223'669.46
		Résultat net des obligations				
		Produit des intérêts			387'038.42	1'051'868.68
		Gains et pertes réalisés			-144'454.81	-53'348.87
		Gains et pertes non réalisés			-818'235.34	-413'532.65
					-575'651.73	584'987.16
		Résultat net du fonds GAM				
		Produit des intérêts			0.00	0.00
		Gains et pertes réalisés			0.00	2'187'607.87
		Gains et pertes realises Gains et pertes non réalisés			0.00	0.00
		dans of portes non realises			0.00	2'187'607.87
		Résultat net des actions				
		Produit des dividendes			729'297.90	713'861.42
		Gains et pertes réalisés			-184'915.97	1'050'407.27
		Gains et pertes non réalisés			-5'724'549.72	6'219'870.29
					-5'180'167.79	7'984'138.98
		Résultat net des fonds immobiliers *				
		Produit des dividendes			347'254.00	369'678.57
		Gains et pertes réalisés			-183'807.76	8'221.77
		Gains et pertes non réalisés			-94'654.85	833'860.97
					68'791.39	1'211'761.31
		Résultat net des immeubles				
		Produit des immeubles			129'312.60	132'915.80
		Charge des immeubles			-40'106.89	-27'339.90
		Moins-value non réalisée			-20'000.00	-687'390.00
		* Voir commentaire sous chiffre 703			69'205.71	-581'814.10
		. S. Stillishand Soud Silling 100			00 20011 1	001014110
		Résultat net des produits alternatifs/structurés				
		Produit des placements alternatifs			64'170.40	3'140.80
		Gains et pertes réalisés			-9'582.43	-71'341.47
		Gains et pertes non réalisés			52'395.09	729'488.01
					106'983.06	661'287.34

	Frais d'administration des placements		
	Frais de gestion de fortune	-550'696.57	-488'975.21
	Transactions et frais d'impôts	-750'567.97	-807'010.37
		-1'301'264.54	-1'295'985.58
	Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		
	Intérêts 2.00% en 2018 et 2.00% en 2017	0.00	0.00
		0.00	0.00
	7 (11 / 16)	710471500.00	4015001040.50
	Total du résultat sur placements	-7'317'506.89	10'528'313.52
6052	Performance des placements	31.12.2018	31.12.2017
0002	i criormanice des placements	CHF	CHF
	Somme de tous les actifs au début de l'exercice	149'052'962.32	138'401'053.19
	Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	141'250'746.48	149'052'862.32
	Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	145'151'854.40	143'726'957.76
	Résultat net des placements	-7'317'506.89	10'528'313.52
	Performance des placements	-5.0%	7.3%
6053	Frais de gestion de la fortune	31.12.2018	31.12.2017
	Frais de gestion de fortune facturés	550'696.57	488'975.21
	Courtage et frais d'impôts	238'740.27	246'521.79
	Frais TER des placements collectifs transparents (obligations)	21'970.52	11'691.12
	Frais TER des placements collectifs transparents (actions)	79'392.24	54'693.64
	Frais TER des placements collectifs transparents (immobiliers)	146'257.80	136'261.15
	Frais TER des placements collectifs transparents (commodities)	10'094.41	5'796.98
	Frais TER des placements collectifs transparents (fonds hedge)	254'112.73	223'756.62
	Frais TER des placements collectifs transparents (fonds GAM)	0.00	128'289.07
	Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	1'301'264.54	1'295'985.58
	Placements transparents	134'071'795.14	141'279'165.13
	Placements non transparents	3'403'755.25	6'273'428.63
	Total des placements	137'475'550.39	147'552'593.76
	Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation		
	par rapport au total des placements transparents	0.97%	0.92%
	Taux de transparence en matière de frais	97.5%	95.7%

Placements collectifs non transparents

Nom du produit	Fournisseurs	code ISIN	Valeur au 31.12.2018
TSC GEF R EST AOD	Threestones Capital Management SA	LU1075172277	2'269'934.93
ALPHANATICS B/CHF	Banque Pictet & Cie	QT0023383463	855'954.92
PTR MANDARIN HIC		LU0496443960	277'865.40
			3'403'755.25

Conformément à l'art. 48a al.3, l'organe suprême se détermine chaque année sur les placements effectués ne pouvant faire ressortir les frais de gestion.

606	Comptes courants l'employeur	31.12.2018	31.12.2017
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CHF	CHF
	CPMDT	327'215.05	522'696.70
	CMG	-136'810.50	-37'288.40
		883.55	0.00
		62'494.50	44'297.60
		7'344.40	-1'454.65
	EDG	32'011.40	13'000.40
	Espace Musical	16'975.30	-4'767.40
	Cadets de Genève	1'761.60	750.80
	ETM	11'617.90	23'655.40
	Accademia d'Archi	0.35	-1.25
		21'105.20	40'346.55
	•	-5'039.40	-570.00
	Concours de Geneve		
		339'559.35	600'665.75
	Au 31 mars 2019, toutes les écoles se sont acquittées des cotisations 2018.		
7 Explication	ns relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation		
704.0		24 42 2242	CHF
/01 Comptes re	regularisation actits	31.12.2018	31.12.2017
		CHF	CHF
	Intérêts courus	0.00	0.00
	A consideration of a consideration	2401000 00	2051000 00
		318'000.00	325'000.00
		13'455.90	34'080.90
	Réserve de cotisation employeur (IJD)	0.00	0.00
	Actifs transitoires	28'796.20	135'087.67
	D'	10'975.15	10'286.90
	Decompte de remuneration	10 97 5.15	.0200.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales e	371'227.25	504'455.47
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable.	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations	504'455.47
702 Comptes r	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable.	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018	504'455.47 31.12.2017
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides	concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10	31.12.2017 CHF 241'043.00
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision	concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00
702 Comptes re	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50
702 Comptes n	Cadets de Genève ETM Accademia d'Archi Studio Kodaly Concours de Genève Au 31 mars 2019, toutes les écoles se sont acquittées des cotisations 2018. 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 701 Comptes régularisation actifs Intérêts courus Acompte réassurance Fonds de garantie LPP Réserve de cotisation employeur (IJD) Actifs transitoires Décompte de rémunération Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales conc et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. 702 Comptes régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20
702 Comptes n	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'993.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'993.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019.	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00
	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. Le a valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition.	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. L La valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition.	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. Le a valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition.	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. L La valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition.	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. L La valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition. 31.12.2018 CHF 124'501.20	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. Le a valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a diministration Honoraires de gestion Honoraires expert et organe de révision	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition. 31.12.2018 CHF 124'501.20 27'693.60	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00 THF 123'984.00 33'156.00
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales et de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. Le a valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'auministration Honoraires de gestion Honoraires expert et organe de révision Frais Autorité de surveillance Frais divers (secrétariat, conseil de fondation)	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'586'000.00 5'171'815.00 2'585'000.00 5'171'815.00 CHF 124'501.20 27'693.60 11'794.20 58'306.30	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 0.00 2'606'815.00 CHF 123'984.00 33'156.00 9'540.50 71'343.45
703 Immeuble	Total comptes de régularisation actifs Le fonds de garantie se compose de CHF 23'413.30 (CHF 23'363.60 en 2017) à titre de contributions légales de de CHF -36'869.20 (CHF -57'444.50 en 2017) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable. régularisation passifs Libération épargne et rentes invalides Provision révision Provision expert Passifs transitoires PT Global Custodian 2017 Loyers encaissés d'avance Total comptes de régularisation passifs Immeuble Dompierre Immeuble Chamoson Total comptes de régularisation passifs L'immeuble de Chamoson a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. Le a valeur au bilan au 31 décembre 2018 de cet immeuble correspond au prix de vente augmenté des frais d'a diministration Honoraires de gestion Honoraires expert et organe de révision Frais Autorité de surveillance	371'227.25 concernant les subsides et toutes les autres prestations 31.12.2018 CHF 256'287.10 8'500.00 10'000.00 35'353.25 24'151.53 6'987.40 341'279.28 31.12.2018 CHF 2'586'815.00 2'586'900.00 5'171'815.00 L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019. cquisition. 31.12.2018 CHF 124'501.20 27'693.60 11'794.20	31.12.2017 CHF 241'043.00 8'500.00 10'000.00 55'323.50 24'000.00 5'093.70 343'960.20 31.12.2017 CHF 2'606'815.00 2'606'815.00 2'606'815.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Annexe adaptée selon courrier du 18 novembre 2018.

9 Autres informations relatives à la situation financière

901 Evolution du découvert

Au 31 décembre 2018 la fondation de prévoyance Musiques-Arts est en situation de découvert et présente un degré de couverture de 95.3%.

Conformément aux dispositions des art. 65c à 65e LPP, le Conseil de fondation doit prendre des mesures destinées à résorber le découvert.

Le Conseil de fondation, sur recommandation de l'expert, a décidé de ne pas rémunérer les comptes épargne des assurés actifs pour l'année 2018. Compte tenu de l'évolution du portefeuille sur le début de l'année 2019, et dans l'attente du rapport de l'expert conformément à l'exigence de l'article 41a OPP2. aucune autre mesure particulière n'a été prise.

Le Conseil de fondation informera les assurés et les bénéficiaires de rentes, ainsi que l'ASFIP sur la situation du découvert et les mesures entreprises pour résorber le découvert.

10 Rétrocessions

Néant.

11 Liquidation partielle

Néant.

12 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.